

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D93-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27
Exprimés	25

Objet : Désignation du représentant à la Commission de suivi de site

Madame le Maire rappelle qu'il existe, du fait de la Zone Industrielle, un organisme de prévention en matière de risques technologiques et que par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné M. Marc RODRIGUEZ pour siéger au Comité Local D'information et de Concertation (CLIC).

Une modification réglementaire a institué les Commissions de Suivi de Site (CSS) en lieu et place des CLIC, tout en précisant que les CLIC existants remplissent les attributions des commissions de suivi de site "jusqu'au renouvellement de leur composition ».

L'arrêté préfectoral n° 2013177-0001 a créé la commission de suivi de site (CSS) auprès des sociétés BASF AGRICULTURE PRODUCTION et COATEX à Genay et Neuville-sur-Saône en remplacement du Comité Local d'information et de concertation auprès des sociétés SANOFI CHIMIE à Neuville-sur-Saône et BASF AGRICULTURE PRODUCTION et COATEX à Genay.

Dés lors, il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger dans cette instance.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21). Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU la candidature enregistrée de Marc GRAZIANA,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'environnement et notamment son article L125-2-1,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013177-0001 portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) auprès des sociétés BASF AGRICULTURE PRODUCTION et COATEX à Genay et Neuville-sur-Saône en remplacement du Comité Local d'information et de concertation auprès des sociétés SANOFI CHIMIE à Neuville-sur-Saône et BASF AGRICULTURE PRODUCTION et COATEX à Genay,

- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
 - Votants : 27
 - Exprimés : 25
 - Nuls : 2 abstentions (Vincent VIVO et Patrick RACHAS)
- **PROCLAME l'élection de Marc GRAZIANA en tant que représentant de la commune auprès de la commission de suivi de site (CSS) auprès des sociétés BASF AGRI PRODUCTION et COATEX à Genay et Neuville-sur-Saône,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018
- Publication ou affichage le 26/11/2018

Valérie GLATARD, Maire.

